

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Crans

Balthazar Patiachvili, secrétaire de séance

24 mars 2023

Table des matières

1	Présentation du bilan moral	3
2	Présentation du bilan financier	3
3	Présentation du bilan technique	4
4	Propositions de modifications des textes normatifs	4
4.1	Membres votants de l'Assemblée Générale	4
4.2	Exonération des frais de réadhesion	5
4.3	Gestion des responsables techniques	5
4.3.1	Proposition de modifications du CA	6
4.3.2	Proposition de modifications d'Emmy D'Anello	7
4.4	Vote	9
5	Élection du nouveau CA	9
A	Bilan moral	11
B	Bilan financier	16
C	Bilan technique	25

Préambule

Début : Vendredi 23 mars 2023 à 20h14

Fin : Vendredi 23 mars 2023 à 21h18

Lieu : ENS Paris-Saclay, 4 avenue des Sciences, 91190 Gif-sur-Yvette

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire est également diffusée en ligne via la plateforme Galène, hébergée par le Crans.

Personnes votantes présentes

- Arnaud Daby-Seesaram
- Théo Le Moigne
- Raphaële Marger
- Neven Villani
- Balthazar Patiachvili
- Tom Barthe
- Benjamin Graillot
- Solal Nathan (arrivé à 20h42)

Personnes non votantes présentes

- Guillaume Levy
- Boubacar Gandega
- Quentin Petitjean
- Jordan Delorme

Procurations

- Charlie Pasquier à Théo Le Moigne
- Yoann Beaunon à Théo Le Moigne

Président de séance : Guillaume Levy

Secrétaire de séance : Balthazar Patiachvili

Votes

Le Conseil d'Administration sortant, désigné ci-après « CA », a organisé les votes à main levée après contrôle du droit de vote des personnes présentes à l'assemblée.

Le vote pour l'élection du nouveau CA, quant à lui, s'est déroulé sur une plateforme de vote sécurisé en ligne Béliénios, hébergée par le Crans. Les liens ont été envoyés pendant la séance, et le vote a été clos lorsque tous les votants présents ont voté.

Ordre du jour

- Présentation du bilan moral
- Présentation du bilan financier
- Présentation du bilan technique
- Propositions de modifications des textes normatifs
- Élection du nouveau CA
- Questions et remarques diverses

1 Présentation du bilan moral

Arnaud Daby-Seesaram, désigné ci-après « président sortant », présente le bilan moral de l'association pour la durée de son mandat qui vient de s'écouler. Le texte est disponible en annexe du présent document.

Vote

Total votants	9
Pour	9
Contre	0
Blanc	0

Le bilan moral est donc **adopté** par l'assemblée.

2 Présentation du bilan financier

Raphaële Marger, trésorière du CA sortant, présente le bilan financier de l'association pour la durée de son mandat qui vient de s'écouler. Le texte est disponible en annexe du présent document.

Vote

Total votants	10
Pour	10
Contre	0
Blanc	0

Le bilan financier est donc **adopté** par l'assemblée.

3 Présentation du bilan technique

Neven Villani, responsable technique en chef, présente le bilan technique de l'association pour la durée de l'année qui vient de s'écouler. Le texte est disponible en annexe du présent document.

4 Propositions de modifications des textes normatifs

4.1 Membres votants de l'Assemblée Générale

Le CA sortant propose la modification des statuts suivante :

Dans l'article 12 des statuts de l'association, remplacer :

L'Assemblée Générale est constituée de l'ensemble des adhérent·es usagèr·es ou ancien·nes usagèr·es de l'ENS Paris-Saclay à jour de cotisation, qui disposent chacun·e d'un droit de vote.

par

L'Assemblée Générale est constituée de l'ensemble des adhérent·es à jour de cotisation, qui disposent chacun·e d'un droit de vote.

La motivation présentée est la suivante : « Restreindre le droit de vote aux usager·ères de l'ENS est contraignante car cela impose une vérification difficile à mettre en place et intrusive. Par ailleurs, la restriction nous semble peu utile. »

Vote

Total votants	8
Pour	8
Contre	0
Blanc	0

Cette modification des statuts est donc **adoptée** par l'assemblée.

4.2 Exonération des frais de réadhésion

Le CA sortant propose la modification des statuts suivante :

Dans l'article 22 des statuts de l'association, remplacer :

Tous·tes les usagèr·es ou ancien·nes usagèr·es de l'ENS Paris-Saclay, qui en font la demande, se voient exonéré·es de la cotisation annuelle.

par

Tous·tes les usagèr·es ou ancien·nes usagèr·es de l'ENS Paris-Saclay et tous·tes les ancien·nes adhérent·es, qui en font la demande, se voient exonéré·es de la cotisation annuelle.

La motivation présentée est la suivante : « On ne veut pas que le coût soit une barrière à la vie de l'association et actuellement la réadhésion par cotisation donne (quasiment) juste accès au vote. »

Vote

Total votants	8
Pour	8
Contre	0
Blanc	0

Cette modification des statuts est donc **adoptée** par l'assemblée.

4.3 Gestion des responsables techniques

Les modifications proposées suivantes font suite à des difficultés rencontrées dans le cours de l'année passée quand au retrait des droits d'un·e membre du collège technique. Elles ne sont pas compatible entre elles et donc ne peuvent pas toutes les deux être adoptées. Ainsi, il a été proposé au vote trois choix : adopter la version proposée par le CA, adopter la version proposée par Emmy D'Anello ou ne pas modifier les parties concernées des statuts.

4.3.1 Proposition de modifications du CA

Le CA sortant propose les modifications des statuts suivantes :

- Dans l'article 19 section « Suppression et suspension des droits d'un Responsable Technique » paragraphe « Suppression et suspension des droits d'un Responsable Technique » des statuts de l'association, après le paragraphe :

En cas de faute lourde, un·e responsable technique peut se voir retirer ses droits.

Les Responsables Techniques, par un vote à la majorité absolue, peuvent révoquer un·e autre Responsable Technique. Le Responsable Technique en Chef peut imposer que le vote se fasse aux deux tiers des Responsables Techniques présent·es. Si la procédure concerne le Responsable Technique en Chef, le choix d'augmenter le seuil incombe à la plus ancien·ne Responsable Technique en exercice présent·e, autre que le Responsable Technique en Chef.

ajouter les paragraphes suivants :

Le motif de révocation doit être notifié à l'intéressé·e et au Conseil d'administration. Celui-ci pourra être une faute grave ou lourde de sa part dans le cadre de ses fonctions de Responsable Technique, mais pas nécessairement. En cas de risque pour le Crans, ses services ou ses membres, les Responsables Techniques peuvent décider de retirer tout ou partie des droits et accès avant la notification de la décision.

Quel que soit le motif invoqué, une décision de révocation est souverainement prise par les Responsables Techniques. Elle est en conséquence insusceptible d'appel devant les instances de l'association, incluant le Collège Technique, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

- Dans l'article 19 section « Suppression et suspension des droits d'un Responsable Technique » paragraphe « Suppression et suspension des droits d'un Responsable Technique » des statuts de l'association, remplacer le paragraphe :

Le conseil d'administration peut suspendre un Responsable Technique en cas de faute lourde. Iel doit être convoqué au minimum quatre jours avant la réunion, et le quorum pour que le vote de suspension soit légitime est de deux tiers des membres du Conseil. Le suffrage doit être exprimé à deux tiers des voix au moins.

par

Le conseil d'administration peut suspendre un Responsable Technique en cas de faute grave ou lourde. Iel doit être convoqué·e au minimum quatre jours avant la réunion, et le quorum pour que le vote de suspension soit légitime est de deux tiers des membres du Conseil. Le suffrage doit être exprimé à deux tiers des voix au moins.

La motivation présentée est la suivante : « Ces modifications cherchent à assurer l'indépendance du Collège Technique vis à vis des autres instances dirigeantes de l'association. Celui-ci ne répond de sa composition que devant lui-même et est souverain dans ses décisions d'y inclure ou d'y exclure d'autres responsables. En particulier, en cas de problème ne relevant pas du cadre juridique des "fautes lourdes", il peut tout de même lui être nécessaire d'exclure quelqu'une pour continuer d'assurer le bon fonctionnement des services techniques de l'association. »

4.3.2 Proposition de modifications d'Emmy D'Anello

Emmy D'Anello, une adhérente de l'association, a proposé les modifications suivantes :

- Dans l'article 11 des statuts de l'association, remplacer :

Il en sera de même en cas de non respect des statuts ou d'une de ses annexes, dans le respect du protocole suivant : [...]

par

Il en sera de même en cas d'exclusion dans le cadre de la procédure disciplinaire définie par le règlement intérieur.

- Dans l'article 19, remplacer le paragraphe « Suppression et suspension des droits dun Responsable Technique » par le suivant :

****Sanctions à l'encontre d'une Responsable Technique****

Le Collège Technique est responsable de proposer au Conseil d'Administration l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un·e Responsable Technique lorsque la situation l'impose.

- Dans l'article 2 du règlement intérieur de l'association, effectuer les modifications suivantes :
 - Supprimer la phrase « Toute sanction décidée par le Conseil d'Administration doit l'être dans les mêmes conditions que la radiation. » ;
 - Avant « L'échelle des sanctions est la suivante : », ajouter la phrase « Nulle sanction ne peut se fonder sur des motifs discriminatoires. » ;
 - Réécrire l'échelle des sanctions de la manière suivante :
 - « - Le blâme. Celui-ci consiste en l'inscription dans la base de données de la sanction ainsi que de ses causes ;
 - Pour les membres actifs·ves, le retrait temporaire ou définitif d'une partie ou de la totalité des droits attachés ;
 - La perte de l'accès à un ou plusieurs services, pour une durée de deux mois au maximum ;
 - L'exclusion de l'association. »
- Remplacer les deux derniers alinéas par :

L'adhérent·e est notifié·e de l'engagement de la procédure et de ses avancées. Iel est informé·e des faits qui lui sont reprochés de manière précise, circonstanciée et caractérisée. Simultanément ou ultérieurement, iel est convoqué·e dans un délai lui permettant de préparer sa défense, et dans tous les cas au moins quatre jours à l'avance devant le Conseil d'Administration chargé de la décision. Iel est invité·e à s'expliquer librement, par voie orale ou écrite, et peut être assisté·e ou représenté·e devant le Conseil d'Administration. Iel ne peut assister ni prendre part à la délibération et au vote, qui ne sont accessibles de plus qu'aux seul·es membres du Conseil d'Administration. Le vote se tient à la majorité des deux tiers des voix au moins.

L'exclusion peut être contestée sous quinze jours devant une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les sanctions autre que l'exclusion peuvent être contestées sous quinze jours devant l'union du Conseil d'Administration et du Collège Technique.

Toute sanction peut faire l'objet d'une demande de report d'au moins quinze jours par l'adhérent.e concernée. L'union du Conseil d'Administration et du Collège Technique se prononce sur cette demande dans un délai de quarante-huit heures.

La suspension technique des droits d'une membre actif.ve peut être décidée de manière conservatoire par la majorité du Collège Technique ou la Responsable Technique en Chef pour sauvegarder l'association et ses membres. Cette mesure prend place dans l'attente d'une décision du Conseil d'Administration, que le CT saisit sans délai.

4.4 Vote

Total votants	8
Modifications du CA	8
Modifications d'Emmy D'Anello	0
Aucune modification	0
Blanc	0

5 Élection du nouveau CA

Théo Le Moigne présente sa liste candidate au conseil d'administration.
Mina Horch présente sa liste candidate au conseil d'administration.

Votes

Total votants	10
Liste de Théo Le Moigne	9
Liste de Mina Horch	1
Blanc	0

La liste présentée par Théo Le Moigne est donc **élue** par l'assemblée.

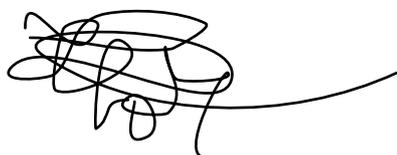
Le président de séance
Guillaume Levy



Le secrétaire de séance
Balthazar Patiachvili



Le nouveau président du Conseil d'Administration
Théo Le Moigne



Annexes

A Bilan moral

Bilan Moral 2022–23 du Cr@ns

Document écrit par ARNAUD DABY-SEESARAM
au nom des membres ayant fait parti
du Conseil d’Administration du Cr@ns durant le mandat :
YOANN BEAUGNON, ÉLISE CREPON, EMMY D’ANELLO
LUC LAPOINTE, THÉO LE MOIGNE, RAPHAËLE MARGER,
SOLAL NATHAN, BALTHAZAR PATIACHVILI, NEVEN VILLANI.

24 mars 2023

1 Introduction

Le présent document est le bilan moral du Conseil d’Administration (CA) de l’association Cr@ns, une association de l’École Normale Supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) de 2022–23.

2 Déroulement de l’année

2.1 Service d’Impression

Un an s’est écoulé depuis la mise en place d’un service d’impression dans la Bibliothèque Universitaire (BU) de l’ENS Paris-Saclay. Ce service est très apprécié par les utilisateurices et nous souhaitons le maintenir actif après le déménagement de la BU.

2.2 Achat de matériel

Une nouvelle baie de disque a été achetée cette année. L’objectif est de permettre au Conseil Technique (CT) d’accroître la résilience de nos systèmes. Se reporter au bilan technique pour plus de détails.

2.3 Fermeture du service `linx.crans.org`

Le service `linx.crans.org` était un service ouvert permettant le dépôt temporaire de fichiers sur une plateforme Web et fournissant un lien pour télécharger ce fichier. Ce service permettait donc aux adhérent·es, mais aussi à toute personne connaissant l’URL, de partager des fichiers —notamment volumineux— facilement.

Lors de l’année passée, deux membres du CT ont remarqué une activité suspecte sur ce service. Étant un service ouvert, l’association est responsable de ce qui est posté et nous devons être en

mesure de retirer tout contenu signalé sous 24h conformément à la loi. Pour éviter de nous retrouver dans cette situation ou que le service soit utilisé à des fins malicieuses, il a été fermé.

Il est question de réfléchir à sa réouverture après avoir trouvé une manière de tracer les fichiers déposés et leur téléchargements qui ne soit pas intrusive dans la vie privée des utilisatrices.

2.4 Install Party

Une Install Party (IP) a été organisée par l'association. Elle n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté : le nombre d'installations de systèmes d'exploitation open source installés est de l'ordre d'une dizaine en comptant les personnes ayant besoin d'aide sur des systèmes installés au préalable.

Cette IP a donc été décevante pour les membres de l'association. En effet, nous avons effectué une brève campagne pour informer les autres usagers de l'ENS Paris-Saclay de cet événement, lequel n'a pas rencontré le succès escompté.

2.5 Séminaires

Le Cr@ns a poursuivi la tradition des séminaires techniques en cette année scolaire.

Pour autant, tout comme pour l'IP sus mentionnée, ces derniers n'ont pas eu le même succès que l'an passé. À titre de comparaison, le séminaire «Pare-feu et routage» a accueilli deux étudiant·es contre quinze à vingt l'an dernier.

Il faut que le Cr@ns réfléchisse à une meilleure stratégie d'annonce des séminaires.

Il est intéressant de noter que cette année, tous les séminaires n'étaient pas techniques —comme par exemple le séminaire RGPD. Ce changement est intéressant car cela permet de discuter de la notion de libertés numériques et des combats portés par l'association. De plus, ce changement permet d'intéresser ceux qui ne sont pas susceptibles d'être apprenti·es au Cr@ns¹.

2.6 Soirée de Rentrée

Le Cr@ns et Aurore ont effectué une soirée de rentrée pour accueillir les nouvelles arrivant·es. La soirée s'est bien déroulée tant pour l'organisation en amont de l'évènement que le soir même où il y avait une bonne ambiance. Le choix de proposer un menu unique végétarien a été apprécié par les participant·es d'après les retours que l'on a reçu.

2.7 Nombre de Réadhésions Important

Suite au mail prévenant les membres et ancien·nes membres que les adhésions et réadhésions à l'association étaient à présent gratuites pour les usager·ères et anciens usager·ères de l'ENS Paris-Saclay, nous avons reçu un grand nombre de demande de réadhésions d'ancien·nes membres.

Cela nous conforte dans la confiance qu'ils placent en nos services et en leur fiabilité.

1. Les sujets des séminaires et ceux abordés lors de projets effectués avec les apprentis se recoupent, tandis que les sujets plus généraux ne sont abordés qu'en privé par les membres

2.8 Organisation des 25 ans du Cr@ns

Un comité d'organisation des 25 ans de l'association a été mandaté par le CA afin d'organiser un événement en octobre prochain. Il est prévu que cet événement inclue notamment une IP, des séminaires —lesquels ne seront pas nécessairement techniques, mais parleront du libre en général— et une soirée.

2.9 Accusation de VSS

Note : J'utilise dans cette section le terme «problème» afin d'éviter un éventuel conflit avec des termes juridiques.

Lors de ce mandat, le bureau a été confronté à un problème entrant dans la catégorie des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) . Il n'est ni utile ni adéquat de fournir ici le détail des faits sinon qu'un·e membre de l'association membre du CT a été accusé·e d'actes de VSS lesquels seraient de nature à entraver le bon fonctionnement de l'association.

Il a été décidé par le CT de retirer ses droits à l'accusé·e afin de ne pas qu'il puisse nuire à la victime. Tandis que cette décision du CT est tout à fait rationnelle, elle n'est pas prévue dans nos statuts. En effet, les statuts ne prévoient que la possibilité de retirer les droits d'un·e membre que suite à une faute lourde. La notion de faute lourde est un terme juridique précis, lequel est rarement applicable.

Régler ce problème s'est révélé délicat. Le CA a joué un rôle de médiation entre l'accusé·e et le CT. Le CA s'est entretenu avec l'accusé·e accompagné·e par une personne de son choix à plusieurs reprises afin de décider de la démarche à suivre pour régler ce conflit à l'amiable.

Il a été décidé par le CA de demander à un·e tiers —responsable anti-VSS du BDE— de réaliser une enquête informelle sur les faits afin de nous confirmer ou d'infirmer la justesse de la décision du CT de retirer ses droits à l'accusé·e. Le choix de réaliser cette enquête et de la confier à un·e tiers ayant reçu une formation appropriée a convenu aux deux partis —i.e. le Cr@ns et l'accusé·e.

L'enquête menée a montré que ne serait ce que par principe de précaution le comportement du CT avait été adéquat.

Bien que le CA regrette que les discussions entretenues avec l'accusé·e aient parfois divergées en défaveur du traitement du sujet, lequel est un sujet grave à traiter avec sérieux, les discussions ont globalement été cordiales et ont pu mener à un terrain d'entente, ce que le CA salue. Les avis de l'enquêtrice anti-VSS mandaté·e, du CA et de l'accusé·e ont convergé : il a été décidé que l'accusé·e s'éloigne des instances de l'association afin de ne pas être une gêne pour les personnes souhaitant s'y investir, notamment la victime des VSS non décrites ici.

C'est dans ce contexte et suite à ce problème que le bureau propose les changements de statuts à la présente Assemblée Générale Ordinaire (AGO) . En effet, force est de constater que les statuts actuels ne prennent pas en compte la lutte contre les VSS, laissant l'association impuissante face aux membres accusés·es ou coupables de ces violences.

Les changements proposés ont pour objectif principal de permettre aux différents organes du Cr@ns de lutter contre les VSS tout en restant en accord avec les statuts.

3 Projets en cours

3.1 Changement de Banque

Il a été proposé l'an dernier lors de la formation de notre bureau de clôturer notre compte Société Générale et de déplacer nos ressources financières dans une banque éthique.

Les principaux critères appliqués lors de la recherche de notre prochaine banque ont été (1) l'absence d'investissements allant à l'encontre des valeurs (notamment écologiques) que nous portons, (2) l'évolution des frais fixes liée au changement de banque et (3) l'ancienneté et stabilité de la banque cible, l'idée étant d'éviter les banques trop récentes.

Suite à une étude de marché réalisée par l'un·e des vice-trésorier·ères, le choix s'est porté sur la Banque Postale. Le changement de banque n'a pas eu lieu cette année et est reporté comme projet potentiel pour le bureau futur.

Le changement de banque est en cours et s'étendra en partie sur le mandat suivant.

3.2 Dialogue avec d'autres associations

Il y a eu cette année une baisse du dialogue avec d'autres associations, dont notamment Aurore, ViaRézo et Fédérez. Il pourrait être intéressant pour le prochain bureau de renouer avec ces associations desquelles le Cr@ns est historiquement ou géographiquement proche.

4 Remerciements

Le CA tient à remercier plusieurs actrices de l'ENS Paris-Saclay sans lesquelles les activités de l'association n'auraient pas été aussi fluides :

- merci à la DSVE, notamment FRÉDÉRIQUE TROUSLARD, laquelle nous accompagne dans nos événements et projets divers, parmi lesquels les 25 ans à venir, l'IP, les séminaires technique, *etc.* ;
- merci à la DSI de l'ENS Paris-Saclay laquelle nous accompagne dans nos projets technique à court — nous permettre de fournir Inetrnet à une salle — et long terme — déploiement de notre Radius ;

Aurore

- et ViaRézo lesquelles nous fournissent une connexion Internet ;
- le CT sur lequel repose le fonctionnement de l'association, notamment au niveau de la transmission des savoirs et du déploiement de solutions libres ;
- Aux ancien·nes qui sont toujours présents, que ce soit pour nous aider techniquement au quotidien, lors d'événements ou pour répondre à des questions administratives !

Il est également important pour nous de remercier deux feu membres du CA : merci ÉLISE CREPON et SOLAL NATHAN, qui nous ont quitté suite à la fin de leurs études à l'ENS Paris-Saclay².

Enfin, merci à BALTHAZAR PATIACHVILI d'avoir accepté de rejoindre l'équipe en cours de route après sa cooptation.

2. le Cr@ns étant une association de l'ENS Paris-Saclay, il nous est imposé que les membres en charge de l'association soient usage·ères de l'établissement.

B Bilan financier

Bilan financier du CRANS pour l'année 2022

Raphaële Marger



Évènements

Soirée Crans-Aurore

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Courses Métro	807,41	Nouriture vendue	236,5
Courses Intermarché	6,16	Note libre	14,5
		Rachat	66,39
Total	813,57	Total	317,39
		Pertes	496,18

Install-Party

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Yang	351,13	Note libre	7,38
Total	351,13	Total	7,38
		Pertes	343,75

Principales dépenses

- MAIF : 3405,82€
- Zayo : 2520€
- HPE ProLiant DL380 Gen9 Server (Bargain Hardware): 1847€
- RIPE : 951,44€
- Seagate BarraCuda, 2 To, Disque dur interne HDD x12 (Amazon) : 839,88€
- Metro (courses soirée CRANS-Aurore) : 807,41€
- OVH : 477,43€
- Collect'us : 345,54€
- Yang : 351,13€
- TonerPartenaire : 310,98€

Principale Ressource (hors adhésions et connexions)

Service d'impression

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Papier	76,16	Impressions	604,08
Encre	310,98		
Total	387,14	Total	604,08
Bénéfices	216,94		

Compte de résultats (1)

DÉBITS (TTC) en €		Exercice 2022	CRÉDITS (TTC) en €		Exercice 2022
Charges d'exploitation courante			Produits d'exploitation courante		
604	Achats d'études et prestations de services (Collect'us)	345,54	706	Prestations des services (Impressions)	604,08
606	Fournitures d'entretien et de petit équipement (Papeterie, produits de nettoyage, boîtes de rangement)	165,22	756	Adhésions (et connexions) (Stripe & Note)	3 314,02
607	Achat de marchandises (Bargain Hardware, Amazon, Techbuyer, ...)	2 010,67			
616	Assurances (MAIF)	3 405,82			
626	Frais postaux et de télécommunications (Free, Zayo, OVH & Partenariat CRANS-ARCS)	3 385,70			
627	Services bancaires et assimilés (Société Générale, Banque Postale & Stripe)	332,01			
6281	Divers - Cotisations (APRIL, RIPE)	1 151,44			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)	58,00			
6353	Impôts indirects (Frais de douane)	7,44			
Charges d'exploitation événements			Produits d'exploitation événements		
6012	Achats stockés - Denrées Périssables (Soirée Crans-Aurore & Install-Party)	1 164,70	707	Vente de marchandise alimentaire	66,39
			726	Production consommée	236,50
			75411	Dons manuels (Note libre)	21,88
Charges comptes d'immobilisations			Produits comptes d'immobilisations		
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (Gen9 Server)	1 847,00			
TOTAL (I)		13 873,54	TOTAL (I)		4 242,87

Compte de résultats (2)

DÉBITS (TTC) en €		Exercice 2022	CRÉDITS (TTC) en €		Exercice 2022
Charges financières			Produits financiers		
			768	Autres produits financiers (Intérêts des livrets)	398,59
	TOTAL (II)	0,00		TOTAL (II)	398,59
Charges comptes tiers			Produits comptes tiers		
445	État - Taxes sur le chiffre d'affaire (TVA)	101,00			
	TOTAL (III)	101,00		TOTAL (III)	0,00
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
6234	Cadeaux à la clientèle	20,69		Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	
672	Charges sur exercice antérieur (2021) (Trajet Kangoo)	33,00	709	(MAIF)	985,72
			7713	Libéralités perçues (Dons)	4,00
			772	Produits sur exercice antérieur (2021) (Virement Aurore)	171,76
			7752	Produits des cessions d'éléments d'actif - Immobilisations corporelles (Rachat de matériel: borne UniFi, serveurs, ...)	516,80
	TOTAL (IV)	53,69		TOTAL (IV)	1 678,28
	TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	14 028,23		TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	6 319,74
	Bénéfices			Pertes	7 708,49
	TOTAL GENERAL	14 028,23		TOTAL GENERAL	14 028,23

État des comptes

Compte	SOLDE AU 31/12/2021	SOLDE AU 31/12/2022	Intérêts
Compte Principal	12 711,97	5 346,99	0,00
Livret A	70 161,80	70 512,67	350,87
Livret Fibre	10 119,04	10 130,02	10,98
Livret Principal	36 685,19	36 721,93	36,74
Note	1 527,65	2464,93	0,00
Total	131 205,65	125 176,54	398,59

Remarques générales

- Bilan négatif attendu.
- Changement des activités ⇒ recettes et dépenses globalement différentes des années précédentes.
- Pas de pulls pour les adhérents cette année.
- Baisse de nombreuses dépenses cette année qui seront bénéfiques au prochain exercice (arrêt Zayo+Free; MAIF coûte désormais ~250€ car arrêt assurance Kchan...)
- Pour le bilan suivant : ne pas prendre en compte le remboursement de la facture métro de la soirée CRANS-Aurore ainsi que la commande Bargain Hardware de janvier et le remboursement de frais de douane de 7,44€ sur la note de Sarkozy.

C Bilan technique

Bilan Technique du Crans

Vanille

2022 - 2023

Personnel

Nouvelles Nounous

- aeltheos
- bleizi
- pigeonmoelleux

Bravo à tous

Nouveaux apprenti.es

- malheureusement personne

Des 1A ont montré un début d'intérêt, mais il y a eu un manque de temps de leur part et surtout de la part des Nounous (à commencer par moi-même. . .)

L'année prochaine tentons de proposer des projets de manière plus proactive ?

Machines

- Peu de soucis, le parc tourne bien
- Remplacements de disques de routine
- Liaison avec Aurore et ViaRézo est en place et en voie d'amélioration

Gestion

- unattended-upgrades: bonne couverture, amélioration des délais de mise à jour
- ceph: déploiement sur le (nouveau) 3ème serveur

Séminaires

Réguliers et avec des auditeurs fidèles, mais

- Peu de public
- Trouver des présentateurs n'est pas toujours évident
- Présentiel uniquement restreint nécessairement le public

Proposer une rediffusion sur galène et faire plus de communication ?
Après tout les séminaires sont un bon argument de recrutement.

Hello World

Imprimante est la star de nos services:

- beaucoup d'utilisation (merci le monopole)
- Soucis mineurs de sécurité vite patchés
- Incertitude sur les futurs locaux
- Bug plus conséquent: la fonctionnalité de scan cesse de fonctionner en cas de timeout

La demande élevée justifie largement de passer du temps sur une solution plus stable que le hotfix actuel et d'améliorer le service de manière générale.

Services mourants

Quelques services sont soit down soit devraient l'être:

- horde est (à mon grand regret) encore vivant, annoncer sa dépréciation
- summers est confirmé retraité (un abonné a demandé son état)
- linux n'a pas encore été rallumé après sa fermeture par mesure de précaution légale (SPAM, contenu suspect)
- constellation n'a plus de pouls

À mon humble avis, parmi ces services, seul `linux` mérite de survivre.

Conclusion

Globalement une année qui a montré que le Crans d'aujourd'hui tourne assez bien sans intervention (c'est la version polie de "on a rien foutu").

- Services maintenus sans trop de plaintes
- Les mails semblent avoir atteint un bon équilibre (pas de SPAM (sortant) et des demandes occasionnelles et bien accueillies de hausse temporaire de limite)
- Régularisation des réunions CT est bienvenue